



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil spécial n° 94 du 28 juin 2021**

**Direction des sécurités**

Arrêté n°2021-01-630 portant composition d'un jury pour la délivrance du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours (FPS) et de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) le 30 juin 2021



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités  
Bureau des préventions et des polices administratives**

Affaire suivie par : Lucie BEZIAT  
Téléphone : 04 67 61 60 82  
Mél : [lucie.beziat@herault.gouv.fr](mailto:lucie.beziat@herault.gouv.fr)

Montpellier, le **28 JUIN 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021 – 01 – 630**

**portant composition d'un jury pour la délivrance du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours (FPS) et de formateurs en prévention et secours civiques (FPSC) le 30 juin 2021**

**Le préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**VU** le décret n° 92 – 514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation des moniteurs de premiers secours ;

**VU** l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

**VU** l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-01-050 du 15 janvier 2021, donnant délégation de signature à Mme Élisabeth BASSO, Directrice de Cabinet du Préfet de l'Hérault ;

**Considérant** l'organisation par le comité départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de l'Hérault (F.F.S.S. 34) de sessions de formation de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » du 14 au 20 septembre 2020 et du 29 mars au 7 avril 2021 ;

**Considérant** l'organisation par l'union départementale des sapeurs pompiers de l'Hérault (U.D.S.P.) d'une session de formation de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » du 22 mars au 2 avril 2021 ;

**Considérant** l'organisation par le comité départemental de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme de l'Hérault (F.F.S.S. 34) d'une session de formation de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » du 24 avril au 28 mai 2021 ;

**Considérant** la nécessité de composer et convoquer un jury afin de délibérer sur les dossiers des candidats ayant préparé la formation susvisée ;

**SUR** proposition de Mme la sous - préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Hérault ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1 :

Un jury d'examen est constitué pour la délivrance du certificat de compétence de **formateurs en prévention et secours civiques** et du certificat de compétence de **formateurs aux premiers secours** le **mercredi 30 juin 2021 de 10h00 à 12h00** à la préfecture de l'Hérault (Paul Valéry), 34 place des martyrs de la résistance, 34 062 Montpellier.

### ARTICLE 2 :

Madame Sandra BENTIVEGNA, formateur de formateurs aux premiers secours et de formateurs en prévention et secours civiques est nommée présidente du jury.

Sont désignés en qualité de membre du jury :

- Docteur Michel HUGUET,
- Monsieur Clément MARRAGOU, formateur de formateurs aux premiers secours et de formateurs en prévention et secours civiques,
- Monsieur Julien PARISOT, formateur de formateurs aux premiers secours,
- Monsieur Jérôme RENART, formateur de formateurs aux premiers secours.

### ARTICLE 3 : Exécution

La sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
la sous - préfète, directrice de cabinet,

  
Énsa BASSO